Kannadig Plomelin
Février
Miz C'hwevrer
2011
Bulletin d'information de la Commune de Plomelin

Spécial agenda XXI

Édito

Penser globalement, agir localement

L'objectif de ce *Kannadig* spécial consacré à l'Agenda 21 de Plomelin est de faire le point sur une année de travail. Il est le fruit de la **concertation** et de la collaboration entre les Plomelinois, les élus et le personnel communal.

Par Agenda 21, on entend les actions qui peuvent être mises en place au quotidien pour contribuer aux impératifs de développement durable du XXIe siècle. Plomelin a déjà commencé à œuvrer dans ce sens et assure la pérennité de son action en affichant sa volonté de s'engager pour demain autrement. Le développement durable ne doit pas être ressenti comme une contrainte mais devenir un fonctionnement naturel pour nous tous.

Présenté concrètement sous la forme d'un plan d'actions établi sur la base d'un diagnostic et pour une durée de trois ans, l'Agenda 21 en est l'outil référent. Il comprend **53 actions**, dont 17 nouvelles et 36 déjà engagées. Ce programme ne devra pas rester figé et continuera à **évoluer** car les actions proposées devront être non seulement évaluées, mais aussi enrichies.

La commune, de par ses compétences, est l'acteur local essentiel dans la définition et la mise en œuvre des politiques de développement durable et solidaire. Même si chacun pense parfois que ses actions individuelles sont dérisoires, **tout geste**, aussi insignifiant qu'il puisse paraître, **compte**. Ce travail de réflexion, d'analyse et parfois d'autocritique doit tous nous conduire à nous engager au quotidien pour le XXIe siècle avec une nouvelle approche, de nouvelles responsabilités.

Je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont impliqués dans cette démarche et plus particulièrement les Plomelinois qui ont participé aux ateliers de travail qui leur ont été proposés.

Puisse ce document vous servir de base de départ dans votre engagement, si ce n'est déjà fait.

Franck Pichon,
Maire.

PLOMELIN, PREMIÈRE COMMUNE DE QUIMPER COMMUNAUTÉ À S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE D'AGENDA 21

PLOVEILH, KENTAÑ KUMUN EUS AN TOLPAD KÊREL D'ENGWEZHIAÑ E ARGERZH AN AGENDA 21

C'est en 1987 qu'a été défini au niveau international le concept de développement durable comme étant « *un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* » (rapport Brundtland, *Notre Avenir à Tous*).

Ainsi, le développement durable se trouve au carrefour de **trois enjeux majeurs** : la croissance économique, la préservation de l'environnement et la cohésion sociale. Pour préciser ces enjeux, le ministère de l'Écologie, de l'Energie, du Développement Durale, des Transports et du Logement a décliné le développement durable en cinq grands objectifs à atteindre :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale entre les territoires et entre les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- les modes de production et de consommation responsables.

Chaque collectivité est invitée à s'engager pour le développement durable en élaborant son propre programme d'actions pour le 21e siècle, autrement appelé Agenda 21. Cet Agenda 21 doit être élaboré en partenariat avec les acteurs locaux (habitants, acteurs économiques, institutions...) et doit faire l'objet d'une **évaluation régulière**.

« L'Agenda 21 doit être élaboré en partenariat avec les acteurs locaux »

C'est dans cette perspective que s'inscrit la commune de Plomelin. Son Agenda 21 est l'occasion de répondre à plusieurs enjeux :

- un enjeu de cohérence de l'action municipale, ce programme d'actions émane d'une part de l'identification des forces et des faiblesses de Plomelin et d'autre part de l'identification de leviers, relevant de la compétence de la Commune et dans une moindre mesure de Quimper Communauté ;
- un enjeu d'exemplarité vis-à-vis des habitants et des partenaires de la commune ;
- un enjeu de transversalité au travers du travail entre agents de différents services et des échanges entre agents et élus.

Les grandes dates de la démarche plomelinoise

Septembre / octobre 2009
Constitution d'une culture commune de développement durable :
- formation des élus et des agents ;
- forum de lancement ;
- spectacle pour les enfants.

Novembre 2009 à février 2010
Élaboration du diagnostic de territoire

Mars à juin 2010
Partage du diagnostic de territoire et propositions d'actions :
- ateliers avec la population ;
- ateliers avec les agents et les élus.

Septembre / octobre 2010
Étude de la faisabilité des actions.

Novembre 2010 à janvier 2011
Rédaction du programme d'actions et formalisation de l'Agenda 21

Février 2011
Mise en œuvre du programme : 52 actions pour Plomelin

Se déplacer et travailler à Plomelin

Les difficultés de déplacements sont une problématique bien connue des Plomelinois (fréquence faible des transports en commun, absence de desserte en soirée...). La commune travaille avec Quimper Communauté à l'amélioration de cette situation. Un des leviers d'actions dont elle dispose reste la promotion des modes de déplacements doux (vélo, piéton) et la création d'infrastructures pour les faciliter, les sécuriser (pistes ou bandes cyclables, arceaux pour les vélos...).

La Commune s'est déjà engagée

Action n°1 : créer un regroupement de professionnels de santé.
Action n°2 : étendre le linéaire des pistes cyclables.
Action n°3 : poursuivre la réalisation des chemins piétons.
Action n°4 : poursuivre le Pédibus.

Pédibus

La Commune s'engage

Action n°5 : faire une enquête sur les habitudes de déplacements des enfants plomelinois pour évaluer leurs besoins et proposer des solutions en conséquence.
Action n°6 : implanter des arceaux à vélos au niveau des arrêts de bus pour favoriser l'intermodalité.
Action n°7 : faire une étude sur les liaisons douces entre les quartiers.

Arceaux à vélos

« La commune travaille à la promotion des modes de déplacements doux »

Focus action

Poursuivre la réalisation des chemins piétons

Cette action, qui consiste à prolonger les sentiers piétons, **facilitera les déplacements à pied** dans la commune et profitera au cadre de vie (renforcement de l'accessibilité aux espaces naturels).
Il s'agira d'une part d'engager des négociations amiables avec les propriétaires pour acquérir le foncier nécessaire et d'autre part de réactualiser la zone de préemption du Conseil Général pour l'adapter au projet de préservation de l'environnement et des futures liaisons piétonnes.

Habiter et consommer à Plomelin

Plomelin est une commune où il fait bon vivre, se caractérisant par une dominance de secteurs résidentiels et agricoles aux portes de Quimper. Cet axe stratégique reflète la volonté de la municipalité d'allier une fonction résidentielle qui permette la mixité sociale à une économie locale dynamique, favorisant une consommation locale et respectueuse de l'environnement. Les principaux moyens d'actions dont dispose la commune sont la politique urbanistique et le travail partenarial avec les agriculteurs et les commerçants pour renforcer le lien entre eux et les Plomelinois.

La Commune s'est déjà engagée

Action n°8 : développer l'offre locative.
Action n°9 : imposer aux promoteurs, lors de la planification d'opérations immobilières, un ratio de logements sociaux.
Action n°10 : créer un éco-lotissement communal.
Action n°11 : limiter l'éclairage public dans les lotissements.
Action n°12 : renforcer l'attractivité de la ZA de Penhoat Braz.

La commune s'engage

Action n°13 : élaborer le Plan local d'urbanisme (adapter le règlement d'urbanisme au développement durable).
Action n°14 : essayer de développer l'offre commerçante du marché.
Action n°15 : développer les partenariats avec les agriculteurs (vente de lait, paniers bio).

Focus action

Créer un éco-lotissement communal

Cette action a pour ambition d'inciter les habitants à développer une culture environnementale et solidaire notamment au niveau de leur habitat. La **mixité sociale** sera recherchée (accession à la propriété et locatif social) et une réflexion sur l'utilisation de l'espace commun sera menée en faveur du « bien vivre ensemble », l'un des objectifs du développement durable.

Profiter de la qualité de vie à Plomelin

Plomelin bénéficie d'une réelle qualité de vie : un paysage caractérisé par des zones agricoles et la présence de bocages, la commune n'ayant jamais été remembrée, la présence de l'Odet et de zones humides. Aussi, la maîtrise de l'urbanisation à Plomelin est-elle un enjeu primordial pour maintenir un cadre de vie agréable et ce d'autant plus que la population augmente. Au-delà de la nécessaire maîtrise du rythme de construction, l'arrivée de nouveaux habitants pose également la question de leur accueil.

La Commune s'est déjà engagée

Action n°16 : créer une structure multi-accueil.
Action n°17 : favoriser l'accessibilité aux services publics (restauration scolaire, accueil périscolaire).
Action n°18 : mettre en œuvre les actions qui découleront du plan d'accès handicapés.
Action n°19 : mettre en œuvre un plan de gestion des bois communaux avec l'Office national des forêts.
Action n°20 : maîtriser l'affichage sauvage dans la commune.

La Commune s'engage

Action n°21 : veiller à la cohabitation harmonieuse entre les zones d'habitat et d'activité dans le cadre du PLU.
Action n°22 : valoriser le site du camping.
Action n°23 : créer une offre d'hébergement temporaire pour fixer les touristes.
Action n°24 : valoriser le broyat des déchets végétaux.
Action n°25 : valoriser la qualité environnementale des rives de l'Odet.
Action n°26 : obtenir une fleur (villes et villages fleuris).

Focus action

Créer une structure multi-accueil

Bénéficier d'une bonne qualité de vie peut se traduire par un environnement favorable et par l'accès à un certain nombre d'équipements et de services. L'accueil des enfants en fait partie.
C'est pourquoi cette action vise à offrir aux familles une **diversité des modes de gardes d'enfants sur la commune**. Pour cela, il s'agira de construire un pôle enfance qui accueillera une structure multiaccueil de 20 places et également des locaux pour la garderie péri-scolaire et l'Accueil loisirs sans hébergement, le Relais assistantes maternelles et un bureau pour la Protection maternelle et infantile. Au-delà du bâtiment qui verra le jour, il s'agira également de déterminer le mode de fonctionnement de la structure multiaccueil : recrutement du personnel et élaboration du projet d'établissement.

Vivre ensemble à Plomelin

De nombreux temps forts contribuent au vivre ensemble à Plomelin : la vie culturelle, sportive, les manifestations municipales, les événements de quartiers...
Le développement durable encourageant la cohésion entre générations, cet axe stratégique vise à s'inscrire dans la continuité de ce qui existe déjà et à donner un véritable cadre à la politique culturelle et sportive.

La Commune s'est déjà engagée

Action n°27 : soutenir la logistique des manifestations de quartiers.
Action n°28 : créer des aires de jeux dans les quartiers.
Action n°29 : favoriser les échanges intergénérationnels.
Action n°30 : ouvrir les structures (maison de retraite, ESATde Kerneven, foyer de vie) aux Plomelinois.
Action n°31 : sensibiliser la population au bénévolat.
Action n°32 : valoriser et soutenir les initiatives des Junior associations.
Action n°33 : privilégier des intervenants culturels qui viendraient sur la commune.
Action n°34 : accueillir les nouveaux habitants et entrepreneurs (réunions publiques élus/nouveaux Plomelinois, élus/entreprises).
Action n°35 : organiser des réunions entre élus et habitants dans les quartiers.
Action n°36 : favoriser l'organisation de la fête des voisins.
Action n°37 : promouvoir la culture bretonne.

La Commune s'engage

Action n°38 : créer un groupe de travail pour construire un projet sportif sur la commune.
Action n°39 : créer un groupe de travail pour construire un projet culturel sur la commune.
Action n°40 : inciter les associations à organiser des manifestations éco-responsables (gestion des déchets...).

Réunions de quartiers

Junior associations

Culture bretonne

Focus action

Inciter les associations à organiser des manifestations éco-responsables

Les associations sont porteuses de valeurs vis-à-vis des citoyens et il est important que la commune et elles unissent leurs efforts pour montrer la voie.
Force est de constater que les manifestations culturelles, sportives, les loisirs sont des temps particulièrement concernés par la gestion des déchets. A travers cette action, la commune souhaite associer les associations plomelinoises à une **démarche éco-citoyenne**.
Il s'agirait ainsi de fournir des gobelets réutilisables aux associations, de mettre à leur disposition des containers ou encore de désigner un responsable « déchets » associatif lors de chaque manifestation importante.
On peut noter que l'association des parents d'élèves des écoles publiques a déjà pris l'initiative de faire l'acquisition de gobelets réutilisables qui ont servi en 2010 lors de sa kermesse et de la fête de la musique.

Conforter l'exemplarité de la mairie

Le choix de se lancer dans un projet de développement durable ne peut se faire sans une réflexion sur l'exemplarité de la mairie, à travers les comportements des agents et des élus (déplacements, éco-gestes...) et à travers les « métiers » : achat responsable, gestion raisonnée des espaces verts, accueil des usagers, équilibre financier de la commune, communication responsable... C'est ce que s'efforce de faire la mairie au quotidien. Le prochain chantier exemplaire, tant à l'échelle de Plomelin qu'en comparaison avec d'autres villes de même rang, sera la certification des services, preuve d'une recherche d'exigence, d'exemplarité et de progrès.

La Commune s'est déjà engagée

Action n°41 : renforcer le tri des déchets dans les services.
Action n°42 : réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.
Action n°43 : sensibiliser les parents au développement durable.
Action n°44 : développer le site Internet.
Action n°45 : créer un Conseil municipal des jeunes.
Action n°46 : mettre en place la gestion technique des bâtiments communaux.
Action n°47 : développer l'achat public responsable.
Action n°48 : faire vivre le Projet éducatif local.
Action n°49 : développer la communication municipale auprès des habitants.
Action n°50 : développer les engagements de la Charte de la langue bretonne.
Action n°51 : développer les jardins familiaux.

La Commune s'engage

Action n°52 : certifier les services municipaux.

Moins de produits phytosanitaires

Conseil municipal des jeunes

Charte de la langue bretonne

Accompagnement post-scolaire

Focus action

Faire vivre le Projet éducatif local

Un Projet éducatif local (PEL) a pour objectif de **mieux coordonner** au plan territorial l'ensemble des actions et interventions éducatives en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Il est le cadre formalisé, écrit, au sein duquel les acteurs socio-éducatifs s'inscrivent pour exercer leurs missions et leurs responsabilités, de façon conjointe et coordonnée autour de finalités et d'objectifs communs à destination des enfants et des jeunes.
Pour la commune de Plomelin, l'objectif poursuivi est donc de garantir la concertation des acteurs, de mettre en oeuvre des projets d'actions auprès des enfants et des adolescents et d'en assurer annuellement le suivi et l'évaluation.

Tél. 02 98 94 25 57 • Mail : contact@mairie-plomelin.fr • Site Web : http://www.plomelin.com

Directeur de la publication : Franck Pichon, Maire. • Rédaction-Coordination : Catherine Faro, Adjointe au Maire ; Alice Bérenger, Cabinet Auxilia ; Marie Kersalé et Claude Hélias.
• Impression : Primset • Z.A. de Troyalac'h • 10 rue André Michelin • 29170 Saint-Évarzec • Tél. 02 98 52 78 78. • Dépôt légal : février 2011, imprimé en France.